

HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE GARÇONS

(en 160 ans et 16 tableaux)

1832

En 1832, M. Anjubault, maire de Solesmes constatant que « *l'éducation de la jeunesse se trouve négligée* », obtient de son conseil municipal le vote d'une « *augmentation d'impôt de 150 F pour servir à salarier un instituteur* ». En outre, celui-ci sera autorisé à se faire payer par chaque écolier une somme dont le montant sera établi par la mairie. Mais « *tous les enfants dont les parents sont pauvres seront élevés gratuitement* ».

1833

488 habitants dont 93 dans le bourg.

Le premier instituteur communal (M. Lebreton) est nommé en janvier. Il restera pendant 22 ans. L'école fonctionne dans une maison (non localisée) louée par la commune. Mais le Préfet en refuse le bail à loyer, qui n'est pas notarié et « *dont le descriptif des appartements est insuffisant* ». Cependant, l'école y fonctionnera probablement pendant deux ans.

1835

La commune loue une maison située au milieu du bourg (non localisée), dite « *maison Vve Mandinière* », avec « *cour close, lieu d'aisance et jardin, le loyer de 60 F n'étant point exagéré* ». L'école y fonctionnera pendant neuf ans jusqu'en 1844.

1843

708 habitants.

Vingt-deux garçons fréquentent l'école. Chaque élève paie par mois 1 franc s'il commence à lire, et 1 franc 50 s'il lit et écrit. Sept enfants sont accueillis gratuitement. Un ouvrier gagne 1 franc 20 (tisserand) à 2 francs (maçon) par jour. Un franc, c'est le prix de 5 kilos de pain.

Cette année-là, l'instituteur se voit soumis à un règlement dressé par « *le comité local de surveillance de l'instruction primaire* ».

Le 4 novembre 1843, le maire François Bouteloup et le curé Jean-Baptiste Jousse se sont transportés à la classe de Monsieur Lebreton pour lui faire-part des résolutions prises par le comité. En 6 articles, il est demandé à l'instituteur de rassembler tous ses élèves et de les conduire à la messe et aux vêpres, de les y surveiller scrupuleusement, à sa femme ou à sa fille de conduire les petites filles afin qu'elles assistent « *comme il faut aux offices* », selon la modestie et le recueillement convenable. Citons l'article 4 : « *Comme les enfants sont toujours portés à s'amuser le long des chemins en sortant de la classe, et qu'ils n'arrivent souvent chez leurs parents que longtemps après qu'elle est faite, le dit Lebreton aura soin de sonner la clochette pour avertir les parents de la sortie de la classe* ».

Cependant, on remarque que M. Landeau (qui sera maire quelques années plus tard) conteste la validité de cet acte, n'ayant pas été appelé à en délibérer alors qu'il est membre dudit comité !

L'instituteur, lui, signe cette ordonnance.

A cette époque, on parle aussi pour la première fois d'une construction d'école, qui obligerait la commune à vendre le pâtis nommé « *La Poulie* » (derrière l'actuelle mairie) pour faire face à la dépense, terrain dont elle a la jouissance depuis 1789... (vente qui ne se fera pas car l'abbaye revendiquera aussi la propriété de ce terrain : situation qui occasionnera une procédure judiciaire onéreuse pour la commune).

1844

800 habitants.

L'école déménage et s'installe dans la « *maison Tillé* », en face de l'église. Cette maison « *assez convenable pour y réunir les deux sexes* » sera louée 157 F, montant élevé, mais « *les loyers sont*

devenus excessivement chers à Solesmes par suite de l'augmentation de la population ». C'est la première fois qu'on évoque l'éducation des filles. L'école fonctionnera là, 9 années.

1854

764 habitants. 32 élèves l'hiver et 15 l'été.

L'école n'offre plus les conditions d'hygiène nécessaires, et la mairie est à l'étroit. La commune décide donc de louer une maison mieux appropriée : la « maison Gautry ». Cette maison jouxtant le presbytère d'alors est la propriété depuis un an de M. Landeau, maire de Solesmes, qui avait fait effectuer des travaux assez importants. On peut encore apercevoir son pignon triangulaire par-dessus le mur du n° 3 de la rue Marchande. A l'époque, la cour ouvrait directement sur la rue, ce qui posait des problèmes de surveillance. L'instituteur logeait au rez-de-chaussée et l'étage était partagé entre la classe et la mairie. L'école fonctionnera 14 ans dans cette maison.

1860

785 habitants

L'école semble mal en point : le Sous-Préfet écrit au maire, M. Landeau, pour que soit apporté un remède à « l'état de décadence de l'école », et « pour qu'il use de toute son influence sur ses administrés et sur les Frères de Sablé pour empêcher la désertion ». Il serait bon également d'établir la gratuité de l'enseignement ce qui pourrait « rendre votre école florissante ».

« Après les sacrifices énormes déjà faits pour l'établissement d'une école chrétienne libre pour les jeunes filles », inaugurée en 1853 et tenue par deux sœurs d'Évron, le conseil municipal trouve juste de fonder une école communale pour les garçons et se propose d'acheter la « maison Gautry-Landeau » pour 5.300 F.

1862

Au sein du conseil, des oppositions à l'achat de la maison du maire (trop chère, cour mitoyenne) neutralisent la réalisation



Au rez-de-chaussée, le logement de l'instituteur. A l'étage en pignon, la fenêtre à gauche est celle de la salle de réunion, celle de droite est celle du cabinet du maire. On accédait à l'étage par un escalier extérieur aboutissant à la fenêtre-porte qui apparaît en façade. La classe occupait le reste de l'étage.

de la décision de 1860. D'autres maisons sont aussi récusées.

M. Léon Landeau élargit la proposition initiale en négociant l'achat de la « maison Dubois » mitoyenne (n° 3 de la rue Marchande).

1863-1864

785 habitants - 39 élèves.

C'est alors que les normes d'hygiène sont modifiées par le ministère (4 m³ d'air par enfant au lieu de 3). La maison Landeau ne peut plus être achetée à moins de « *frais considérables* » de mise en conformité. Il est donc envisagé de construire une école. Mais la commune, engagée dans une longue et lourde opération de création et de renforcement des chemins vicinaux, considérés comme prioritaires, décide de reporter toute acquisition de terrain à 2 ou 3 ans.

Mais un courrier du Préfet, en mars 1864, exige qu'enfin une décision soit prise et qu'un projet soit présenté, faute de quoi, la classe de garçons sera, sans nouvel avis, fermée au 1^{er} novembre 1864. Face à cet ultimatum, les débats sont vifs au sein du conseil municipal « *devant les sacrifices énormes consentis à l'éducation* » et au sein de la population. Le curé desservant, le Père Follenfant, s'en fait l'écho dans une lettre adressée à l'Inspecteur d'Académie tout en avouant s'ingérer dans une affaire ne le concernant pas directement : « *On redit sans cesse et sous toutes formes que la maison actuelle a été trouvée bonne pendant longtemps, qu'on peut s'en contenter...* ». Néanmoins, le projet avance. On retient le terrain de Mille Chardron situé route de Sablé pour construire une « *maison d'école* » à une classe et une mairie pour 14.220 francs. L'effort financier semble très important pour le village peuplé « *en grande partie d'ouvriers et de petits bordagers* ». Les ressources de la commune sont cette année-là de 9.500 francs. Il faudra emprunter 7.000 francs et le reste viendra de subventions.

1866

759 habitants.

Difficultés et lenteurs font qu'en janvier 1866, la construction n'est pas commencée. L'impatience de l'instituteur Louis-François David est grande. Il écrit au Préfet : « *... nous sommes avancés à peu près comme le premier jour. N'est-il pas incroyable que dans le siècle où nous vivons, des choses si simples prennent une marche aussi peu expéditive ? C'est à décourager les plus intrépides...* ».

1867

La mairie et l'école s'installent dans les nouveaux bâtiments situés au n° 15, rue Jules-Alain. L'assainissement se fera l'année suivante. Le préau et les « grilles décrottoirs » se feront en 1872.

1904

L'ambiance est à la « revanche ». L'instituteur, Pierre Chatelain, demande que soit acquis du matériel de tir scolaire. « *Considérant que 3 ou 4 élèves seulement pourraient prendre part aux exercices de tir, le conseil municipal décide de ne pas faire les frais de cette acquisition* ».

1962

801 habitants.

La gémiation (mixité) est acceptée par le conseil municipal qui l'avait refusée en 1957. Ce sera la dernière école du département à devenir mixte et à regrouper les enfants selon le niveau et non selon le sexe. L'école « de garçons » accueillera les cours moyens et le cours du certificat d'études.

1964

Depuis 1961, 8 instituteurs se succèdent à l'école. Le mécontentement des parents d'élèves est grand.

Le conseil municipal demande au maire, M. Leroy d'intervenir auprès de l'Inspecteur d'Académie. Et l'école retrouve la stabilité à partir de 1965, l'instituteur nommé y restera 25 ans...

1987

La classe de l'école « de garçons » se déplace à l'étage de l'ancien logement de l'école de filles. Le bâtiment reste le logement pour l'enseignant, la salle de classe devient dépôt communal et le jardin

en partie à disposition du patronage paroissial.

1990

L'école de garçons disparaît définitivement, dissoute dans l'espace scolaire de la rue Marchande après 157 ans de service.



L'école de 1867 à 1987

LES INSTITUTEURS DE L'ÉCOLE DE GARÇONS

de 1833 à 1855	Claude LEBRETON (reste secrétaire de mairie, meurt à Solesmes en 1865)
de 1855 à 1860	Antoine BEAUDRAND
de 1860 à 1863	Michel BOUDON
de 1863 à 1884	Louis-François DAVID (ensuite conseiller municipal et adjoint)
de 1884 à 1891	Louis-Adolphe MONTREUIL
de 1891 à 1907	Pierre-Emile CHATELAIN puis Eloi CHORIN
de 1907 à 1921	Alphonse BUSSON (aussi secrétaire de mairie)
de 1921 à 1940	Maurice BRIER (aussi secrétaire de mairie)
de 1940 à 1943	Mlle BROUSSE
de 1943 à 1961	Raymond BOUCHER (aussi secrétaire de mairie et le reste jusqu'en 1971)
de 1961 à 1965	Colette REIBEL, Michelle BRIAL et 6 autres au moins puis M. PARIENTY
de 1965 à 1990	Jean-Pierre TORTEVOIE

Mireille et Jean-Pierre TORTEVOIE